



Erreur de rémunération sur CDI à temps partiel

Par **Peg49**, le **14/09/2019** à **18:38**

Bonjour,

Au mois de mai nous avons signé mon employeur et moi un cdi à 37 heures par mois bien stipulées sur le contrat;

Mais concernant la rémunération il y a une grosse erreur en ma faveur; il est stipulée que je serais rémunérée d'un brut mensuel correspondant à un temps plein pour des heures à temps partiel.

Puis-je demandée l'application du contrat de travail?

Mon employeur peut-il invoquer une simple erreur et refaire le contrat sans que je puisse faire quoi que ce soit? As-t-il ce droit?

Suis-je en droit d'aller au prud'hom?

Merci pour votre réponse car je ne veux pas me lancer dans une procédure qui serait sans issue.